



## FICHE D'INSCRIPTION « Exploration Habitable »

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ SEXE : F  H

Adresse Habituelle : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Numéro de licence : \_\_\_\_\_

Je m'inscris pour : (afin de préciser la sortie et le tarif, cochez votre choix dans l'un des tableaux)

**Une sortie Cordouan avec visite** : 50 € / personne, licence non comprise.

Juillet 2008	<input type="checkbox"/> Le samedi 5 juillet, départ à 10h, retour vers 17h *
	<input type="checkbox"/> Le samedi 19 juillet, départ à 10h, retour vers 17h *
Août 2008	<input type="checkbox"/> Le samedi 2 août, départ à 10h, retour vers 17h *
	<input type="checkbox"/> Le samedi 16 août, départ à 9h30, retour vers 17h30 *
	<input type="checkbox"/> Le samedi 30 août, départ à 9h30, retour vers 17h30 *

**Une sortie Cordouan sans escale** : 30 € / personne, licence non comprise.

Juillet 2008	<input type="checkbox"/> Le mercredi 9 juillet, départ à 14h30, retour vers 18h30
	<input type="checkbox"/> Le mercredi 23 juillet, départ à 14h30, retour vers 18h30
Août 2008	<input type="checkbox"/> Le mercredi 6 août, départ à 13h00, retour vers 17h00
	<input type="checkbox"/> Le mercredi 20 août, départ à 12h00, retour vers 16h00 *

**Une sortie Côte Charentaise** : 30 € / personne, licence non comprise.

Juillet 2008	<input type="checkbox"/> Le mardi 1 <sup>er</sup> juillet, départ à 14h30, retour vers 18h30
	<input type="checkbox"/> Le mardi 15 juillet, départ à 14h30, retour vers 18h30
	<input type="checkbox"/> Le mardi 29 juillet, départ à 13h30, retour vers 17h30
Août 2008	<input type="checkbox"/> Le mardi 12 août, départ à 13h30, retour vers 17h30
	<input type="checkbox"/> Le mardi 26 août, départ à 12h30, retour vers 16h30 *

**NB :** Réduction « famille » (3 pers. mini.) : -10%  
 Tarif de la licence « passeport voile » : 9,70 €

\* prévoir pique-nique

## Cas n°1 : Personne majeure

J'atteste être capable de plonger puis de nager 50 mètres

J'atteste ne pas posséder de contre indication médicale pour la pratique de la voile.

## Cas n°2 : Pour les mineurs :

Je soussigné (e) (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_,

Représentant légal de : \_\_\_\_\_ âgé(e) de \_\_\_ ans :

- autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au sein du Cercle Nautique du Verdon,
- autorise les médecins à pratiquer ou faire pratiquer sur lui toute intervention et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaire en cas d'urgence,
- atteste que :
  - pour les enfants de 16 ans et plus, l'enfant est apte à plonger, puis à nager 50 mètres.
  - pour les enfants de moins de 16 ans, l'enfant est apte à s'immerger, puis à nager 25 mètres sans reprendre pied.
  - l'enfant précité ne possède pas de contre-indication médicale à la pratique de la voile.

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la réglementation en vigueur (consultable au CNV ou sur demande).
- J'atteste avoir été renseigné sur les risques inhérents à la pratique de la voile.
- J'atteste avoir reçu les renseignements concernant les assurances complémentaires.

Je refuse que mon image ou celle de mon enfant soit utilisée dans les documents d'information et de promotion du Cercle Nautique du Verdon (cochez si nécessaire).

Je joins à cette inscription un règlement de : \_\_\_\_\_ €, par chèque n° \_\_\_\_\_

Date et signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Le :

### Conditions générales de vente :

L'inscription sera ferme lorsque le règlement de l'acompte (non remboursable), correspondant à 30% des frais de l'inscription sera perçu, et que la présente fiche dûment renseignée sera acceptée par le CNV.

La sortie est maintenue sous réserve d'un nombre minimum de 4 stagiaires inscrits. Dans le cas contraire, le CNV s'engage à proposer en remplacement, l'inscription sur une autre sortie similaire ou supérieure sans participation supplémentaire de votre part ou de rembourser la totalité des frais engagés.

En cas d'annulation pour raisons médicales et sur présentation d'un justificatif, il sera proposé un remboursement. La somme correspondant à l'acompte sera conservée par le CNV.